

12

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22 Date de dépôt : 21.02.97.

30 Priorité :

43 Date de mise à la disposition du public de la  
demande : 28.08.98 Bulletin 98/35.

56 Liste des documents cités dans le rapport de  
recherche préliminaire : *Ce dernier n'a pas été  
établi à la date de publication de la demande.*

60 Références à d'autres documents nationaux  
apparentés :

71 Demandeur(s) : JACOBBERGER SOCIETE A RES-  
PONSABILITE LIMITEE — FR.

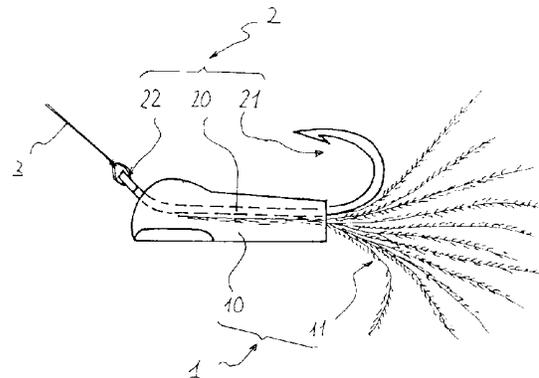
72 Inventeur(s) : DRISS PASCAL.

73 Titulaire(s) :

74 Mandataire(s) : CABINET GASQUET.

54 LEURRE ARTIFICIEL DE PECHE.

57 Leurre (1) artificiel de pêche fixé à un hameçon (2),  
caractérisé en ce que ledit leurre est réalisé par une masse  
(10) en matériau de forte densité emprisonnant, d'une part,  
une partie (20) de l'hameçon (2) et, d'autre part, un élément  
de décor et d'habillage (11).



LEURRE ARTIFICIEL DE PECHE

La présente invention concerne un leurre artificiel de pêche ainsi que son procédé de réalisation.

5 Le monde actuel trépidant n'a fait que favoriser le développement et l'intérêt des populations pour des loisirs simples tels que la pêche. Toutefois, comme pour tout loisir, les pratiquants cherchent la perfection et la performance qui, bien souvent, transforment le loisir en une véritable activité sportive.

10 La pratique de la pêche n'échappe pas à cette évolution et nécessite un matériel de plus en plus sophistiqué.

Ainsi, les appâts naturels fixés antérieurement aux hameçons sont maintenant et généralement remplacés par des leurres artificiels qui sont destinés à imiter des proies, telles que mouches, insectes, nymphes,  
15 larves, ou autres.

La présente invention veut résoudre les inconvénients des leurres traditionnels naturels ou artificiels, et propose de nouveaux leurres d'une nouvelle conception.

20 D'autres caractéristiques et avantages de l'invention se dégageront de la description qui va suivre en regard des dessins annexés qui ne sont donnés qu'à titre d'exemples non limitatifs.

Les figures 1 et 2 illustrent un mode d'exécution donné à titre d'exemple d'un leurre selon l'invention.

25 Le leurre (1) est, de façon connue en soi, un appât artificiel fixé à un hameçon (2). Ce leurre est destiné à attirer et à tromper le poisson, il a une configuration, des formes et des couleurs telles qu'il constitue l'imitation la plus parfaite possible d'un appât naturel, comme, par exemple, une larve, une nymphe, un insecte noyé voire un petit poisson.

L'hameçon (2) proprement dit est, de façon connue en soi, en fil d'acier et comprend une partie centrale (20) ou corps d'hameçon prolongée, d'un côté, par un crochet (21) formant la partie permettant la capture des poissons et, de l'autre, par un anneau (22) destiné à être relié  
5 à la ligne de pêche (3). A cet hameçon (2) est fixé le leurre (1).

Selon l'invention, le leurre (1) est constitué par une masse (10) emprisonnant, d'une part, la partie centrale (20) de l'hameçon (2), et d'autre part, au moins un élément de décor et d'habillage (11) du leurre.

La masse (10) est avantageusement en matériau de forte densité  
10 comme, par exemple, en plomb, en étain ou tout autre métal, ou tout autre alliage métallique ou non de densité appropriée.

Ladite masse (10) peut avoir toute forme et dimension souhaitée et peut être avantageusement peinte.

L'élément de décor et d'habillage (11) du leurre (1) est, bien  
15 entendu, fonction de la nature de l'imitation recherchée pour que l'ensemble ressemble à une nymphe, une larve, un insecte noyé voire un petit poisson. Ainsi, l'habillage peut être réalisé avec des plumes, des poils, des cheveux ou toute autre matière naturelle ou synthétique.

L'invention concerne aussi le procédé de réalisation du leurre.  
20 Ainsi, l'emprisonnement de l'hameçon (2) et de l'élément de décor et d'habillage (11) dans la masse (10), et par la masse, peut être fait à chaud ou à froid, par exemple, par moulage dans son état liquide du matériau le constituant autour de l'habillage et de l'hameçon grâce à un moule réalisé préalablement.

Le leurre peut aussi être réalisé par action mécanique telle qu'un  
25 sertissage par déformation à froid de la matière autour de l'élément de décor et d'habillage et de l'hameçon. Une fois l'opération d'emprisonnement de l'élément de décor et d'habillage (11) et de l'hameçon (2) réalisée, on procède ensuite à la fixation du leurre par  
30 enroulage éventuel total ou partiel du matériau constituant l'habillage et/ou la peinture éventuelle de la masse, voire même usinage ou déformation partielle de la masse avant peinture.

Bien entendu, l'invention n'est pas limitée aux modes de réalisation décrits et représentés à titre d'exemples, mais elle comprend aussi tous les équivalents techniques ainsi que leurs combinaisons.

REVENDICATIONS

1. Leurre (1) artificiel de pêche fixé à un hameçon (2), caractérisé en ce que ledit leurre est réalisé par une masse (10) en matériau de forte densité emprisonnant, d'une part, une partie (20) de l'hameçon (2) et, d'autre part, un élément de décor et d'habillage (11).
2. Leurre (1) artificiel de pêche fixé à un hameçon (2), selon la revendication 1, caractérisé en ce que la masse est en plomb ou en étain.
3. Leurre (1) artificiel de pêche fixé à un hameçon (2), selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que l'élément de décor et d'habillage (11) est en plumes, en poils ou en cheveux.
4. Procédé de réalisation du leurre (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que la masse (10) est moulée à chaud autour de l'hameçon (2) et de l'habillage (11) grâce à un moule.

FIG 1

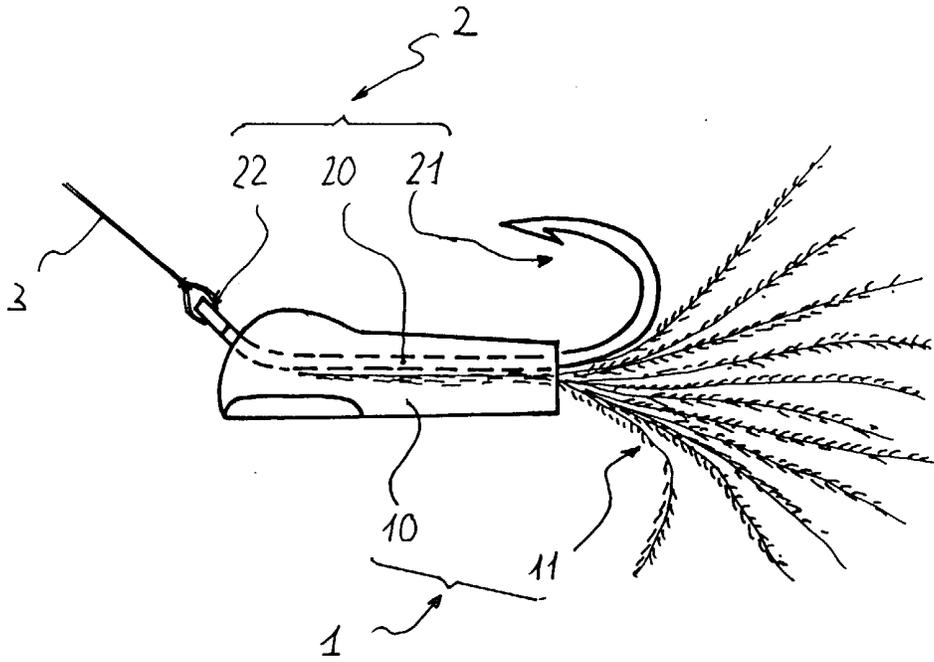


FIG 2

